

L'arrêt des soins de Vincent Lambert a débuté



Sans nutrition et hydratation, son décès devrait survenir au cours de la semaine.

Avec Atlantico
Rédaction

Les médecins ont débuté l'arrêt des soins de Vincent Lambert lundi matin selon l'AFP qui cite Jean Paillot, l'avocat des parents du patient, et une source familiale.

Les médecins vont mettre un terme à la nutrition et l'hydratation artificielles prodiguées à Vincent Lambert depuis 10 ans. La procédure sera accompagnée d'une « sédation profonde et continue » afin qu'il ne souffre pas.

Symbole du débat sur l'euthanasie, le cas de Vincent Lambert, tétraplégique et en état végétatif depuis plus de 10 ans continue à diviser l'opinion. Sa femme réclame la fin du maintien en vie de son époux, selon sa propre demande antérieure à son accident. Ses parents, proches de la mouvance catholique traditionaliste sont opposés à l'arrêt des soins et ont dénoncé par la voix de leur avocat « une honte, un scandale absolu » suite à cette décision.

L'euthanasie est interdite en France, selon la loi Claeys-Leonetti de 2016, mais l'arrêt des traitements est autorisé en cas « d'obstination déraisonnable ». La décision doit être prise par les médecins de façon « collégiale ».

L'arrêt de l'hydratation et de la nutrition devrait provoquer la mort de Vincent Lambert en une semaine. La sédation profonde devrait empêcher toute souffrance et toute sensation de faim et de soif.